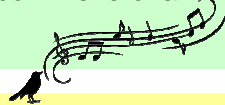


## L'adaptation, un facteur clé pour le succès de l'appareillage :

L'adaptation est une étape délicate mais essentielle pour l'adoption totale et définitive de l'équipement auditif. En moyenne pour les porteurs elle s'étend d'un à trois mois. Cette phase permet d'apprendre à réentendre et à s'accommoder à sa nouvelle écoute. Sans elle, certaines personnes peuvent se décourager et être tentées de laisser leur équipement au fond d'un tiroir.

La phase d'adaptation aux aides auditives commence dès le début de la période d'essai, et prend fin lorsque l'on s'est parfaitement habitué et que l'on a adopté définitivement son équipement auditif. L'audioprothésiste connaît vos besoins en terme d'adaptation, il pourra vous décrire les différentes étapes, les rythmes et la progression.

Il est certain que le porteur d'aides auditives ne retrouvera pas totalement l'écoute de ses 20 ans. Il s'agit plutôt d'une toute nouvelle écoute, qualitative, très efficace, mais différente. Sachant, en effet, que le délai moyen de prise de conscience de la gêne auditive est de 7 ans, le patient devra dans un premier temps se re-familiariser avec tous les sons de son environnement. Certaines personnes sont surprises et émerveillées de redécouvrir des sons oubliés, comme le chant des oiseaux, ...



**Vous entendez mieux**

**Vous comprenez mieux**

**Vous communiquez mieux**

## Le Coût et la prise en charge :

Pour un adulte la base de remboursement de l'appareillage est fixée à 199,71€ par oreille. La Sécurité Sociale rembourse 60% de 399.42€ pour deux oreilles soit environ 239€. Votre mutuelle versera ensuite la part complémentaire. Le tiers payant permet dans certains cas un remboursement directement à l'audioprothésiste.

Nous accompagnons les patients dans les démarches de remboursement et de demande d'aides supplémentaires.

Afin que le coût ne soit pas une barrière à l'appareillage, votre audioprothésiste accepte un paiement échelonné selon vos possibilités.

**Les appareils sont garantis et assurés  
4 ans : Casse, panne, perte et vol.**



**Mécénat**

### **Votre Audioprothésiste :**

*Verse 10€ à Audition Solidarité par appareil auditif vendu.*

*Récupère et transmet vos anciens contours auditifs à Audition Solidarité pour ses missions humanitaires auprès des enfants.*

*À participé à la mission Humanitaire au Maroc, à Agadir en 2013.*



Le Laboratoire de correction auditive est situé à Draguignan en face de la Sécurité sociale.

**Jérôme JILLIOT**, audioprothésiste vous accueille sur rendez-vous :

**Lundi à Vendredi**  
9h00 - 12h30 et 14h30 - 18h30

**Samedi :**  
9h00 - 12h00.



**17 Avenue Lazare Carnot 83300 Draguignan**

**Tél : 04 94 50 72 19**

## Procédure d'appareillage auditif :

Suite à votre visite chez le spécialiste des oreilles, l'O.R.L, vous prenez Rendez-vous chez l'Audioprothésiste.

On entend par appareillage l'ensemble des actes que l'audioprothésiste réalise pour adapter une aide auditive à un patient. L'appareillage s'effectue en trois étapes importantes :

### 1<sup>er</sup> Rendez-vous :

L'audioprothésiste prendra le temps d'écouter vos attentes. Il auscultera vos oreilles et effectuera des mesures audiométriques complémentaires qui sont indispensables pour le choix d'une aide auditive. Aujourd'hui l'audioprothésiste dispose d'une large gamme d'aides auditives de toutes marques qui conjuguent esthétique et performance. Vous recevrez un devis. Suivant le modèle choisi en fonction de ces résultats, l'audioprothésiste réalisera un moulage de votre oreille.



### Les Piles, ça coûte cher ?

Il faut savoir que la Sécurité Sociale alloue une allocation forfaitaire chaque année s'élevant à 36,59€ par oreille pour couvrir les frais des piles. Nous enregistrons vos achats au fur et à mesure et une fois par an nous éditons une feuille de soin pour que vous puissiez toucher le remboursement.

### Durée des piles ?

- Avant d'utiliser la pile, retirer la languette 1 minute avant l'insertion de la pile dans l'appareil.
- Conserver les piles auditives à température ambiante.
- Éviter de conserver les piles dans des endroits trop chauds, la chaleur réduisant la durée de vie.
- La réfrigération n'est pas recommandée.
- Ne pas porter les piles dans la poche. Le contact avec des objets métalliques comme les pièces de monnaie, risque de court-circuiter les piles.

### Qu'est-ce qu'un Audioprothésiste ?

C'est un professionnel de santé, spécialiste de la correction auditive, titulaire du diplôme d'Etat. Au regard de la loi, l'Audioprothésiste est le seul professionnel habilité à procéder à l'appareillage d'une personne.



### 2<sup>ème</sup> Rendez-vous :

L'audioprothésiste a commandé vos appareils. Il les prépare et effectue un réglage électronique à l'aide de logiciels professionnels d'appareillage. L'audioprothésiste réalise l'adaptation de vos appareils sur vos conduits auditifs. Vous repartez avec vos appareils prêtés, commence alors une période de rééducation très importante. Nous vous encourageons à porter vos appareils chaque jour au minimum 4 heures.

**La première période d'adaptation et de rééducation est nécessaire avant l'obtention d'un résultat social optimal, sans gêne.**



### Pourquoi porter deux aides auditives ?

Le principe de la stéréophonie s'applique aussi à l'audition humaine. Le centre auditif du cerveau est relié à deux microphones indépendants... à savoir les deux oreilles. Si une seule de vos oreilles fonctionne correctement il vous est difficile de comprendre dans le bruit ou de localiser les sons.

### 3<sup>ème</sup> Rendez-vous :

Avec l'audioprothésiste, vous faites le bilan de cette période d'essai. Il mesure l'amélioration obtenue avec les appareils et évalue la rééducation en cours.

**L'audioprothésiste vous accompagne dans vos démarches de remboursement.**

### Et après ?

#### Le suivi prothétique :

L'appareillage comprend le suivi prothétique. Vous êtes invité à prendre Rendez-vous avec votre audioprothésiste au 3<sup>ème</sup> mois, au 6<sup>ème</sup> mois et au 12<sup>ème</sup> mois après la délivrance des aides auditives, puis une ou deux fois par an. Chaque année, vous recevrez un courrier de notre part, vous proposant de prendre Rendez-vous pour le contrôle de vos appareils, et l'édition de la feuille de soins pour le remboursement des achats de piles et produits d'entretien, effectués pendant l'année.

